

Réf: Dossier 409027

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE VOIRIE ET DE BATIMENT » en abrégé « SIVB »

Siège ANYAMA PRES DU GROUPE SCOLAIRE LA
COMPETENCE, Lot 2721, Ilot 298

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/03/2025 et enregistrés au CEPICI le 09/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE VOIRIE
ET DE BATIMENT » en abrégé « SIVB »

Objet : - Reprofilage ;
- Construction de dalot ;
- Pose de buse ;
- Pose de caniveaux, pavé et tous travaux en bâtiment

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ANYAMA PRES DU GROUPE SCOLAIRE LA
COMPETENCE, Lot 2721, Ilot 298

Dirigeant(s) M KOFFI KONAN JEAN-MAREI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05036 du 02/05/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27328/GTCA/RC/2025 du 02/05/2025

